

QU'EST-CE QUE LE DÉVELOPPEMENT ENDOGÈNE DU POINT DE VUE DU TRAVAIL ?¹

Renato Di Ruzza

Dans l'introduction à l'ouvrage collectif issu des Rencontres de Porto du réseau international «Ergologie, travail et développement»², co-écrite avec Marianne Lacomblez, nous avons souligné la proximité potentielle des définitions du travail et du développement : le travail et le développement pourraient être définis de façon très générale comme des processus d'appropriation du milieu de vie qui transforment les capacités de maîtrise des situations de vie individuelles et collectives ; comme des processus qui permettent aux individus de tous âges et aux collectifs de renforcer ou acquérir du pouvoir sur ce qui détermine leurs situations de vie et leur activité.

Le travail et le développement seraient définis de la sorte à la fois comme activité, comme rapport de forces et de pouvoirs, et comme potentialité de maîtrise de son destin. Et nous faisons également référence aux 2^{èmes} Journées du réseau organisées à Belo Horizonte, en 2009, durant lesquelles plusieurs expériences sociales et productives ont été présentées, ayant en commun certains aspects de coopérativisme et d'autogestion, tout en témoignant de la fermeté des préoccupations pour la préservation des patrimoines sociaux et culturels³.

¹ Ce texte est issu d'une communication au V^{ème} Congrès de la Société Internationale d'Ergologie, « Travail, Patrimoine et Développements », organisé par la Faculté de psychologie et de Sciences de l'Education, le Centre de recherche en Psychologie et la Fondation pour la Science et la Technologie de l'Université de Porto, 7-17 Mai 2021.

² Di Ruzza R., Lacomblez M. et Santos M. (coord.) (2018) ; on trouvera une version française de cette introduction dans Di Ruzza R. et Lacomblez M. (2014).

³ Voir par exemple Echternacht E. (2010).

C'est dans cette perspective et dans son prolongement que se situe cette communication sur le thème du développement endogène. Au delà des caricatures, ce type de développement peut être défini en première approximation comme un développement qui s'appuie sur deux principes : d'une part, il concerne un territoire relativement bien délimité, repose sur le patrimoine⁴ accumulé sur ce territoire et contribue à l'enrichir ; et d'autre part, son principe (ou son mode) de régulation doit être relativement autonome par rapport à toute injonction ou prescription venant d'autres territoires, et comporte par conséquent des marges de renormalisation importantes.

Ma communication développera ces deux principes à la lumière des rappels qui ont été faits supra. Elle prendra la forme d'une série de clarifications et de questions conceptuelles qui me paraissent importantes et que je souhaite soumettre à la discussion.

1. L'endogénéité du développement

Commençons par le terme « endogène ». Tous les dictionnaires basiques définissent cette notion de la manière suivante : l'adjectif « endogène » qualifie ce dont la cause est interne, ce qui est produit et ce qui émane de l'intérieur d'un organisme ou d'une structure, en dehors de tout apport ou influence extérieure. On voit parfaitement que ce type de définition pose immédiatement la question de savoir et de pouvoir tracer une ligne de démarcation entre ce qui est intérieur et ce qui est extérieur. Nous avons plus haut évoqué la notion de « territoire » pour désigner l'ensemble pertinent pour le développement. Mais au-delà des effets de mode (notamment en France), cette notion semble confuse et non opératoire pour la question qui nous concerne.

Je partirai de la définition que donnait, il y a maintenant un tiers de siècle, le géographe Claude Raffestin : un territoire est « *un espace transformé par le travail humain* »⁵. Tout est quasiment dit dans cette lumineuse définition. Le territoire est un espace, mais pas n'importe quel espace tel qu'il pourrait se repérer dans une carte

⁴ Au sens qu'Abdallah Nouroudine lui a donné lors du 4^{ème} Congrès de la Société internationale d'ergologie tenu à Brasilia en 2018.

⁵ C. Raffestin (1986).

géographique banale. En effet il s'agit ensuite d'un espace transformé, c'est-à-dire qu'il prend forme, qu'il prend une forme différente de celle qu'il avait auparavant, et ce de façon récurrente au fil du temps voire de l'histoire. Et enfin, c'est le travail humain qui est l'opérateur de cette transformation, autrement dit c'est le travail qui donne forme à cet espace et qui en assure les diverses figures successives.

On pourrait appeler ce type d'espace transformé par le travail humain « espace de travail » ou encore « espace du travail » ou encore « ergo-espace ». Les termes importent peu ici, en tout cas moins que le contenu qu'ils entendent désigner.

S'agissant de la problématique du développement tel que défini supra, et dont les dimensions socio-économiques sont évidentes, le concept d'« espace économique-social » (EES) est provisoirement préférable. Il serait trop long d'entrer dans les débats récurrents entre les sociologues, les économistes, les géographes et autres spécialistes sur la manière de mobiliser l'un ou l'autre de ces concepts⁶. Un EES associe forcément plusieurs territoires qui sont soumis au même mode régulation.

C'est ainsi que l'EES français recouvre non seulement le territoire métropolitain (dominant et déterminant), mais aussi des départements et territoires d'outre-mer, auxquels il convient d'ajouter les territoires d'Afrique noire anciennement colonisés comme on le voit avec les débats sur le Franc CFA, et comme au fond l'a montré la thèse de Tine Roth⁷. Reste à envisager les conditions de possibilité d'un développement endogène d'un EES.

Depuis longtemps, la littérature sur le développement endogène ne cesse de faire référence à la notion de patrimoine, en insistant sur la nécessité de rompre avec sa définition purement économique, c'est-à-dire grosso modo le patrimoine conçu comme capital⁸. Même si son contenu concret demeure flou, il est possible de faire l'hypothèse que ce « patrimoine élargi » constitue le ciment d'un

⁶ On peut en trouver une trace, certes un peu ancienne, dans la thèse d'État de Jacques Calvet (1978).

⁷ Tine Manvoutouka Roth (2019), *Une approche ergologique du développement* ; préface de François Daniellou.

⁸ Sur les évolutions de la pensée socio-économique concernant le patrimoine, on pourra consulter C. Barrère (2007) et C. Barrère (2014).

développement endogène dès lors qu'il est suffisamment communautarisé. C'est lui en effet qui assure et garantit l'homogénéité et la cohérence de l'EES, et qui permet d'y instaurer des principes de régulation relativement autonomes. C'est ce qu'on retrouve quasi explicitement dans l'ouvrage publié par l'Unesco dès 1988⁹, qui affirme que :

« Pour de nombreuses sociétés se pose le problème de développer leurs virtualités intrinsèques et d'accueillir sélectivement les apports qualitatifs extérieurs. En effet, si le développement doit s'appuyer sur un accroissement quantitatif des biens, il doit également répondre à des valeurs communes, à une inspiration cohérente, à des espoirs et des besoins partagés, où se reconnaît l'ensemble de la collectivité nationale, et qui puissent mobiliser ses volontés, ses énergies, ses imaginations rassemblées. C'est au regard de cette exigence qu'il paraît nécessaire d'envisager le processus de modernisation des appareils de production et la maîtrise par chaque peuple du savoir et du savoir-faire modernes. Le développement doit être endogène car pour se développer, une société doit rester elle-même, puiser ses forces dans sa culture et dans les formes de pensée et d'action qui lui sont propres » (p. 6).

Le même ouvrage insiste particulièrement et simultanément sur la nécessité pour tout développement endogène de s'appuyer sur les savoirs et savoir-faire que les « populations » (c'est le terme utilisé, mais nous pourrions le traduire par « êtres d'activité ») de l'EES tirent de leurs expériences.

Parmi ces « savoirs expérientiels », ceux tirés des situations de travail sont évidemment essentiels. Nous ne reviendrons pas sur tout ce qu'a pu dire la démarche ergologique sur ce point en termes de débats de normes et de valeurs ou en termes de renormalisation des normes antécédentes¹⁰. En fait, le « patrimoine commun » de chaque EES ne peut devenir réalité que si les valeurs accordées au travail sont communes : aucun développement endogène n'est possible si les termes des renormalisations et des débats de normes sont imposés de l'extérieur, comme l'a si bien montré Abdallah Nouroudine dans sa thèse (2001). C'est la raison pour laquelle l'hypothèse soumise à

⁹ H. Cao Tri et alii (1988).

¹⁰ Cf. pour une synthèse R. Di Ruzza et Y. Schwartz (2021) avec une préface de M. Lacomblez.

discussion fait du système des valeurs communes attachées au travail l'aune des délimitations d'un EES susceptible de se développer de façon endogène. Ce n'est qu'à cette condition que la régulation d'un tel espace peut être assurée.

2. La régulation du développement

Si l'on admet que la régulation recouvre l'ensemble des processus qui maintiennent un ensemble (ici l'EES) dans les bornes de son identité, et si l'on admet que le travail est l'opérateur des transformations évoquées par Raffestin, c'est alors en effet au niveau du travail que gît la régulation et de développement d'un EES.

Cette hypothèse nous est suggérée par un certain nombre de travaux réalisés dans une perspective ergologique, même s'ils ont été menés avec des objectifs différents. Les uns montrent que des « dispositifs dynamiques à trois pôles » sont essentiels, notamment avec le rôle du pôle trois, celui des valeurs et des normes, du monde commun à construire¹¹. D'autres montrent cependant que les valeurs accordées au travail sont très différentes d'une région du monde à l'autre, et que l'imposition de valeurs et de normes « venues de l'extérieur » ne règle aucun problème de développement.

En effet, tout « développement alternatif » de type endogène ne saurait se concevoir sans prendre en compte les réserves d'alternatives qui se nichent dans les savoirs investis (ou en adhérence). De ce point de vue, parler du développement endogène « du point de vue du travail » soulève une série des questions qu'on ne saurait esquiver, et qui se résument en une simple interrogation : qu'est-ce que le travail quand le travail n'est pas le travail ?

Cette interrogation est directement inspirée du titre d'un article de Abdallah Nouroudine (2010), et plus généralement de l'ensemble de ses travaux¹². Elle a été reprise par Tine Manvoutouka-Roth (2010) et plus récemment par Edouard Orban (2016).

¹¹ Pour une présentation synthétique, cf. R. Di Ruzza et Y. Schwartz, op. cit.

¹² Ces travaux ont été synthétisés dans A. Nouroudine (2009).

Dans sa thèse, s'appuyant sur de nombreux travaux de sociologues, d'anthropologues et d'ethnologues¹³, Manvoutouka-Roth fait remarquer que la notion de travail n'existe pas dans toutes les sociétés : on se trouve parfois face à une absence pure et simple, parfois face à un éclatement, parfois encore face à un décalage.

Les anthropologues ont par exemple observé une absence de la notion de travail dans nombre de sociétés tribales, où il n'existe pas de mot distinct pour isoler les activités productives des autres comportements humains. Dans la Grèce antique, il n'existe pas de termes désignant le travail en général : le travail y est une notion anachronique dans la mesure où il n'y a pas de fonction humaine unique comme le travail, mais à l'inverse une pluralité de métiers, différenciant les uns des autres ceux qui les pratiquent. L'activité industrielle se divise en quelques grands registres hétérogènes. Entre les artisans et ceux qui travaillent la terre, il n'y a pas de commune mesure (Jean-Pierre Vernant en avait déjà fait la démonstration à propos de la Grèce antique). Enfin, on rencontre un décalage de la notion lorsque le champ sémantique du terme travail déborde largement celui de la production, désignant à la fois des activités tant rituelles, intellectuelles que manuelles ; au-delà d'une activité productive manuelle, le travail peut se rapporter aussi au chamanisme, aux obligations rituelles, au mouvement d'une machine, à l'activité de penser d'un chaman, et en même temps, des tâches productives peuvent tout aussi bien être exclues du travail.

Ces premières observations posent d'emblée une question : comment analyser dans une perspective ergologique le travail, c'est-à-dire comment le penser collectivement, en associant les savoirs institués et les savoirs investis dans cette activité, quand ceux qui travaillent ne peuvent le penser comme tel, faute de mot pour le désigner ?

Les travaux de Nouroudine conduisent à d'autres questions. Après avoir analysé en détail les distinctions entre travail marchand¹⁴, travail non marchand et travail dit « informel », il soulève au moins deux problèmes.

¹³ Cf. notamment Marie-Noëlle Chamoux (1994).

¹⁴ Qui correspond grosso modo au « travail stricto sensu » tel que défini par Yves Schwartz.

Le premier concerne toute la dialectique ergologique entre normes antécédentes et renormalisations ; comment en effet rendre compte de la complexité des normes quand les dimensions de la vie sociale (l'économique, le social, le religieux, l'artistique...) s'entremêlent et se métissent, comme cela est souvent le cas dans les pays où le travail non marchand et le travail dit informel sont importants.

« A ce niveau-là, aussi, les risques d'erreur sont importants lorsqu'on essaie de repérer et de comprendre les normes pertinentes en ce qui concerne une activité particulière, isolée pour les commodités de l'analyse, mais reliée étroitement à d'autres activités dans la réalité sociale. S'il est vrai que les activités sociales d'un collectif de vie forment un système dont la stabilité relative est l'effet d'une actualisation des normes au fil de l'expérience selon un processus de renormalisation, alors la cohérence d'une norme sociale ne peut être comprise qu'en situant celle-ci dans le système des normes auquel elle appartient » (Nouroudine, 2009, p. 54).

Il exprime le second problème de la façon suivante :

« Quand le travail est organisé de telle sorte que la satisfaction des besoins de ses protagonistes peut passer aussi bien par le travail marchand, le travail non marchand et le « travail informel » (et que ces différents modes de travail, au lieu de s'opposer systématiquement, se complètent souvent), il apparaît un phénomène de circulation des normes, des valeurs, des activités, des savoirs...d'un mode de travail à l'autre qui complique l'effort de les comprendre » (2010, p. 118).

C'est le sens de l'exemple concernant les trois sortes d'usage du poisson capturé par les pêcheurs aux Comores : la part qui est donnée, celle qui est vendue et celle qui est destinée à la consommation familiale. Cette modalité d'usage du poisson par les pêcheurs comoriens condense en elle-même le travail non marchand (produire pour donner et auto-consommer), le travail marchand (produire pour vendre) et le « travail informel » (puisque la pêche est considérée comme tel).

Édouard Orban de son côté introduit une difficulté supplémentaire qui concerne les savoirs institués (2016). Dans le dispositif ergologique, ces derniers sont considérés comme des savoirs en désadhérence, dont l'ambition est de généraliser et de

conceptualiser des situations particulières en gommant au maximum tout ce qui fait cette particularité dans le temps et dans l'espace. Ce qui signifie qu'ils dés-adhèrent au cours d'un processus qui relève du travail scientifique, et qu'ils sont potentiellement susceptibles d'être mis en dialogue avec les savoirs en adhérence investis dans l'activité concernée.

Or, Orban fait remarquer à juste titre que les savoirs institués qui circulent et qui sont utilisés dans un certain nombre de pays du Tiers-Monde sont principalement des savoirs « venus d'ailleurs ». La nature de ces savoirs est à questionner. Prenant l'exemple de l'enseignement supérieur en République démocratique du Congo, il fait observer qu'il est une « école de la copie qui redoute l'autonomisation et l'indépendance de la pensée et du jugement, privilégiant le conservatisme et le conformisme », une « école du mimétisme » qui « produit des diplômés, très peu débrouillards, très peu créatifs » et donc incapables de contribuer à construire la compréhensibilité des situations concrètes congolaises. Autrement dit, ces savoirs sont davantage des savoirs « en inadhérence » que des savoirs en désadhérence, ce qui leur interdit d'être mis en dialogue avec des savoirs en adhérence. Cela interdit aussi et par conséquence indubitablement tout développement endogène.

Conclusion

La conclusion qui peut être tirée de cet ensemble de considérations et de travaux divers est à la fois pessimiste et porteuse d'espoir.

Pessimiste au regard des forces intellectuelles mobilisables au sein de la Société internationale d'ergologie, lesquelles sont indispensables pour faire surgir, cas singulier après cas singulier, les débats de normes et de valeurs qui caractérisent voire spécifient les situations de travail locales. L'expérience nous a montré depuis plusieurs années que cette ambition exigeante n'était déjà pas simple dans des EES développés et lorsque le travail était le « travail stricto sensu ». Les efforts intellectuels à mettre en œuvre, les collaborations avec ceux qui « travaillent », l'élaboration collective du pôle trois d'un dispositif dynamique à trois pôles, me semblent en effet hors de portée

des moyens de la Société internationale d'ergologie ; mais je me permets de me tromper concernant le Brésil.

Elle est en même temps porteuse d'espoir, car la Société internationale d'ergologie, l'ensemble de ses membres et plus généralement les participants aux divers réseaux qui lui sont liés, ne sauraient se satisfaire de la situation actuelle du monde gouverné par la loi du profit et par le néolibéralisme, situation marquée par l'accroissement des inégalités, par la pauvreté, par la dominations des uns sur les autres, par le changement climatique... La Société internationale d'ergologie doit ainsi avoir la volonté de mettre dans ses objectifs de contribuer au développement. Autrement dit, comme l'aurait dit Antonio Gramsci, « *il faut allier le pessimisme de l'intelligence à l'optimisme de la volonté* ».

Références bibliographiques

BARRERE C. (2014), « Le patrimoine, d'un objet à un instrument d'analyse », *Economie Appliquée*, n° 4, Décembre, pp. 9-44.

BARRERE C. (2007), « Vers une théorie économique substantiviste du patrimoine », *Économie appliquée*, n° 3, pp. 165-181.

CALVET J. (1978), *Régulation et espace ; les aspects spatiaux de la régulation du capitalisme français*, Thèse D'État, Université Pierre Mendès-France, Grenoble.

CAO TRI H. et alii (1988), *Développement endogène ; aspects qualitatifs et facteurs stratégiques*, Publication de l'Unesco, Paris.

CHAMOIX M.N. (1994), « Sociétés avec et sans concept de travail », *Sociologie du travail*, HS, pp. 52-72.

DI RUZZA R. et LACOMBLEZ M. (2014), « Ergologie, travail et développement. Quelques suggestions », *Ergologia*, n° 12, pp. 129-145.

DI RUZZA R. et SCHWARTZ Y. (2021), *Agir humain et production de connaissances ; épistémologie et ergologie*, Presses de l'Université de Provence, Aix –Marseille Université.

DI RUZZA R., LACOMBLEZ M. et SANTOS M., (coord.), (2018) *Ergologia, Trabalho, Desenvolvimentos*, Fabrefactum Editora, Belo Horizonte, Brasil.

ECHTERNACHT E. (2010), « Activité humaine, travail et développement : la gestion de la santé humaine dans les expériences productives locales en débat », *Ergologia*, n° 4, pp. 121-139.

MANVOUTOUKA-ROTH T. (2010), « Représentations du travail dans le monde », communication aux Journées d'études *Les philosophes du développement et les Tâches du présent*, Institut d'ergologie, Université d'Aix-Marseille, 12-13 mars.

MANVOUTOUKA-ROTH T. (2019), *Une approche ergologique du développement*, Toulouse, Octarès Éditions.

NOUROUDINE A. (2001) *Technologies et cultures. Comment s'approprié-t-on des technologies transférées ?*, Toulouse, Octarès Éditions.

NOUROUDINE A. (2009), *Travail et développement*, mémoire pour l'obtention de l'habilitation à diriger les recherches, Université d'Aix-Marseille.

NOUROUDINE A. (2010), « Comment connaître le travail quand le travail n'est plus le travail ? », *Ergologia* n° 3, pp. 105-126.

NOUROUDINE A. (2018), « Comprendre et agir pour le patrimoine et le développement selon une approche ergologique », Anais do 4º congresso da Sociedade internacional de ergologia, pp. 245-250.

ORBAN E. (2016), « Comprendre le travail dans les sociétés autres », communication au III^{ème} Congrès de la Société internationale d'ergologie, *Produire des connaissances sur les activités humaines*, Aix en Provence, 29-30-31 août.

RAFFESTIN C. (1986), « Écogenèse territoriale et territorialité », dans Auriac F. et Brunet R. (éd.), *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard.